

AVIS DE CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie,
Le mardi 15 décembre 2020 à 19h00
Séance à huis clos, retransmise sur les réseaux sociaux

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2020
- 2 : Décisions municipales (Art 2122-22 du CGCT)

I. FINANCES :

- 1/1 : Budget 2020 – Décision Modificative n°2
- 1/2 : Budget 2020 – Subventions 2020
- 1/3 : Budget 2020 – Reversement au CCAS d'une partie des salaires versés aux contrats conventionnés
- 1/4 : Budget 2020 – Concessions funéraires – reversement au CCAS
- 1/5 : Budget 2021 – Avances sur subventions et contributions 2021
- 1/6 : Budget 2021 – Programme d'investissement – Ouverture anticipée de crédits

II. INSTANCES :

- 2/1 : Conseil Municipal – Règlement Intérieur
- 2/2 : Agence INord – Désignation de représentants

III. PERSONNEL MUNICIPAL :

- 3/1 : Agents Contractuels – recrutement sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- 3/2 : Ingénieur Principal Territorial – Création de poste au tableau des effectifs
- 3/3 : Assurance statutaire – Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion du Nord

IV. SERVICES A LA FAMILLE

- 4/1 : CAF du Nord – Signature de la Convention Territoriale Globale
- 4/2 : Redevance d'occupation du domaine public – Installation d'un distributeur automatique d'articles de sport dans l'enceinte de la piscine municipale

V. VIE ECONOMIQUE :

- 5/1 : Loyers et redevances – Remises gracieuses suite au confinement
- 5/2 : Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Signature d'une convention

VI. MARCHES PUBLICS :

- 6/1 : UGAP – Adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité

QUESTIONS DIVERSES



Le Maire

Elisabeth MASSE

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

03 20 63 07 50 - 03 20 63 07 54 - www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

LA VILLE
SYMPA.

DGS